

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Confortement et stabilisation de berge de la digue de Saint André (Canal de Vienne, RD10A) labellisé dans cadre du PAPI bassin de la Vendée

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom RICHARD

Prénom Jean-Claude

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Julien Ludwig, Animateur Programme d'Action et de Prévention des Inondations.

RCS / SIRET

2	5	8	5	0	1	6	3	4	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Syndicat Mixte titre 2

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 21, e	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Stabilisation du pied de digue par pieutage, adoucissement des pentes de la digue, déplacement éventuel de la piste cyclable départementale (à vérifier au stade AVP), et ajustement de la cote de la digue pour correspondre à la stratégie de défense de la Baie de l'Aiguillon contre les submersions labellisée par les Commissions Mixtes Inondations de juillet 2014 et de décembre 2017.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour but de se conformer au projet de protection de la baie de l'aiguillon contre les événements maritimes labellisé par les CMI du 7 juillet 2014 et du 14 décembre 2017.

La digue protège notamment la RD10A qui constitue un accès principal du territoire nécessaire à l'accès des secours et à la bonne résilience du territoire. La digue est donc un élément important du système d'endiguement du territoire, et sa bonne tenue doit être garantie.

Notamment localisée dans un méandre de la Sèvre en progression, la berge à proximité du pied de digue doit être stabilisée par pieutage et les pentes de la digue doivent être adoucies dans la mesure du possible. Une réflexion est en cours autour de la piste cyclable bordant la digue et limitant les possibilités d'adoucisement des parements. Les cotes de la digue vont être ajustées pour se conformer au PAPI Labellisé soit : 4.7m NGF pour la digue à l'arrière du polder privé et à proximité du Pont du Brault, 4.75 m NGF pour la digue dans le Méandre de la Sèvre, 4.5m NGF pour la digue bordant le canal de Vienne.

La digue est dimensionnée au regard de l'événement Xynthia+20, où les surverses modélisées au-dessus de l'ouvrage sont jugées acceptables et ne risquent pas de dégrader la route.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Décapage de la végétale des digues existantes, et des zones d'emprunt
- Dépose éventuelle de la piste cyclable
- Terrassement des zones d'emprunt
- Terrassement des digues, pieutage et compactage.
- Aménagement environnemental des zones d'emprunt
- Réalisation éventuelle de la nouvelle piste cyclable

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Hors tempête, entretien courant des digues.

En cas de tempête : limiter les surverses vers la RD10a et les enjeux habitats directement à proximité de la digue.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative n'a été lancée à ce jour.

Un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est joint à ce dossier.

Outre l'instruction du présent cas par cas qui statuera sur la procédure d'évaluation environnementale, le projet est soumis aux procédures réglementaires suivantes : Étude d'incidence valant Dossier Loi sur l'Eau, mise à jour de l'Étude de Danger en capitalisant sur les modélisations déjà réalisées en vue de l'obtention d'un arrêté de classement en système d'endiguement, Évaluation des incidences simplifiées Natura 2000, demande d'occupation du DPF.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

	Grandeurs caractéristiques			Valeur(s)
	Digue arrière du Brault	Digue Sèvre	Digue canal de Vienne	
Longueur :	400m	600m	840m	
Largeur :	18m	18m	18m	
Hauteur digue ressentie :	2m	2.05m	1.8m	
Hauteur TN (m NGF) :	2.7	2.7	2.7	
Cote digue (m NGF) :	4.7	4.75	4.5	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Sainte Radégonde des noyers (85450) RD10A

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4°6'32'43" N Lat. 0°1'08'17" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 4°6'31'77" N Lat. 0°1'08'26" W

Point d'arrivée : Long. 4°6'33'35" N Lat. 0°1'08'17" W

Communes traversées : Sainte Radégonde des Noyers.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le projet fait partie du PAPI bassin de la Vendée labellisé en CMI du 7 juillet 2014 et en CMI du 14 décembre 2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les ouvrages projetés complètent et ajustent le système de défense actuellement présent sur le territoire et qui avait été restauré situé à la tempête Xynthia. Les travaux effectués, le territoire sera plus résilient. Les annexes 7 et 8 du présent cas par cas décrivent les évolutions apportées au système existant et le fonctionnement du territoire en situation aménagée.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est partiellement localisée sur deux ZNIEFF de type I : "Baie de l'aiguillon -Digues de front de mer et fossés - chenaux." et "Prairies des grands greniers" La zone du projet est intégralement incluse dans la ZNIEFF de type II "Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte Radégonde des Noyers.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En limite de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon. Dans le PNR du Marais Poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>zone humide du Marais Poitevin</i>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Sèvre Niortaise  Approuvé le 30 novembre 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un site : FR5410100 - MARAIS POITEVIN
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des terres à proximité pour réaliser les digues.  Dans la majorité des cas, les basses constitueront des prairies basses, ne modifiant pas la nature de l'occupation des sols.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est essentiellement des secteurs artificialisés par l'homme. Ces secteurs sont soit : - Constitué de digues existantes - Constitué de parcelle agricole en prairie - Éventuellement sur l'emprise de la piste cyclable. Les espaces impactés par les travaux retrouveront leur fonction écologique première, les digues étant entretenues telles des prairies. Les perturbations sont donc limitées au regard des espaces de substitutions disponible, et temporaire, l'espace détruit étant reconstitué à postériori des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun habitat ou espèces protégés n'a été identifié au droit du projet. L'impact sur le secteur est temporaire, le milieu naturel étant reconstitué à postériori des travaux.  Les travaux débuterons par ailleurs hors période de nidification pour limiter la perturbation de l'Avifaune qui pourra trouver refuge dans les nombreux espaces refuges limitrophes et similaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces impactés ne le seront que temporairement pendant les travaux. Une fois les travaux achevés, l'ensemble des terrains retrouveront leur fonction écologique initiale : un état de prairie permanente.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme Submersion Tempête
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de modification nécessaire de la piste cyclable départementale, les cyclistes devront être déviés le temps des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement sur la durée du chantier en raison des engins

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le PAPI du bassin de la Vendée. D'autres projets de digues sont planifiés jusqu'à l'horizon 2023 dans le cadre de ce PAPI, ainsi que des PAPI voisins (SYHNA, Bassin du Lay). Les trois PAPI travaillent conjointement à la protection du territoire de la Baie de l'Aiguillon face aux événements maritimes exceptionnels.

Ces mêmes programmes d'action PAPI prévoient des aménagements environnementaux spécifiques, en tirant parti des retours d'expérience sur le territoire, et notamment des zones de prélèvements reconverties en zones refuges.

De manière globale, l'ensemble des acteurs environnementaux sont associés à ce projet de territoire : LPO, Conservatoire du Littoral, Réserve de la Baie de l'Aiguillon, Parc Naturel Régional...

Ces projets (digues et aménagements environnementaux) ont été validés par les CMI du 7 juillet 2014 et du 14 décembre 2017

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Chantier conduit par un maître d'œuvre agréé certifié ISO 9001

Gestion des déchets, utilisation de lubrifiant naturel, entreprise habituée à travailler dans le marais et dans des zones humides sensibles...

Les travaux débiteront hors période de nidification, l'avifaune pourra se réfugier dans les zones refuges connexes et à proximité.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux ont pour vocation la protection de la population, et s'inscrivent dans un projet global et raisonné sur 5 ans. Les secteurs impactés retrouveront leur fonction première de prairies a posteriori des travaux, l'impact est donc limité dans le temps. Le projet est par ailleurs réalisé en concertation avec les acteurs locaux de la protection de l'environnement qui sont impliqués dans le projet depuis l'élaboration du PAPI, et qui ont contribué à l'élaboration du DCE des Bureaux d'études. (LPO, conservatoire du littoral, PNR, réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon).

Il n'a pas été observé d'espèces ou d'habitat remarquable sur le site des travaux, à ce titre le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 : Fiches actions PAPI Annexe 7 : Fiches secteurs hydrauliques Annexe 8 : Programme de travaux. Annexe 9 : Évaluation des incidences simplifié NATURA 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Chaillé-les-Marais**

le, 25 juillet 2018

Signature

**SYNDICAT MIXTE  
VENDEE - SEVRE - AUTIZES**  
Maison Commune - RD 137  
85450 CHAILLÉ LES MARAIS

